

UPOV

TG/LOMAN(proj.4)

ORIGINAL : anglais

DATE : 2012-08-24

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

PROJET

LOMANDRA

Code UPOV : LOMAN

Lomandra Labill.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

*établis par un expert de l'Australie**pour examen par le**Comité de rédaction élargi à sa réunion
qui se tiendra à Genève les 9 et 10 janvier 2013*

Autres noms communs : *

<i>nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Lomandra</i> Labill.	Lomandra, Mat Rush	Lomandra	Lomandra	Lomandra

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente.]

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	3
2. MATERIEL REQUIS.....	3
3. METHODE D'EXAMEN.....	3
3.1 NOMBRE DE CYCLES DE VEGETATION.....	3
3.2 LIEU DES ESSAIS.....	3
3.3 CONDITIONS RELATIVES A LA CONDUITE DE L'EXAMEN.....	3
3.4 PROTOCOLE D'ESSAI.....	3
3.5 ESSAIS SUPPLEMENTAIRES.....	3
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.....	4
4.1 DISTINCTION.....	4
4.2 HOMOGENEITE.....	5
4.3 STABILITE.....	5
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE.....	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES.....	6
6.1 CATEGORIES DE CARACTERES.....	6
6.2 NIVEAUX D'EXPRESSION ET NOTES CORRESPONDANTES.....	6
6.3 TYPES D'EXPRESSION.....	7
6.4 VARIETES INDIQUEES A TITRE D'EXEMPLES.....	7
6.5 LEGENDE.....	7
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTERES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES.....	12
8.1 EXPLICATIONS PORTANT SUR PLUSIEURS CARACTERES.....	12
8.2 EXPLICATIONS PORTANT SUR CERTAINS CARACTERES.....	12
9. BIBLIOGRAPHIE.....	17
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE.....	18

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Lomandra* Labill.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de plantes capables d'exprimer tous les caractères pertinents de la variété au cours du premier cycle de végétation.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

10 plantes.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être d'un seul cycle de végétation.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée, dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6.500 et rester dans les limites de tolérance du "British Standard 950", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc. Le code de couleur et sa version doivent être indiqués dans la description variétale

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 10 plantes au moins.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 9 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 9 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères") :

MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p. ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés multipliées par voie végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 10 plantes, une plante hors-type est tolérée.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- (a) Plante : port (caractère 1)
- (b) Limbe : largeur (caractère 6)
- (c) Feuille : glaucescence de la face adaxiale (caractère 11)
- (d) Feuille : couleur principale de la face ventrale (caractère 12) selon les groupes suivants :
 - Gr. 1 : jaune
 - Gr. 2 : vert jaune
 - Gr. 3 : vert clair
 - Gr. 4 : vert moyen
 - Gr. 5 : vert foncé
 - Gr. 6 : vert bleu
 - Gr. 7 : vert brun

- (e) Feuille : couleur secondaire de la face ventrale (caractère 13) selon les groupes suivants :
- Gr. 1 : jaune
 - Gr. 2 : vert jaune
 - Gr. 3 : vert clair
 - Gr. 4 : vert moyen
 - Gr. 5 : vert foncé
 - Gr. 6 : vert bleu
 - Gr. 7 : vert brun

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 Types d'expression

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

- (*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2
- QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3
- QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3
- PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

- MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

- (a)-(d) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1

- (+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2.

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

		English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1.	VG	Plant: habit	Plante : port	Pflanze: Wuchsform	Planta: hábito		
		(*) (+)					
PQ	(a)	upright	dressé	aufrecht	erecto	Merlom Ruby	1
		semi upright	demi-dressé	halbaufrecht	semierecto	Katrinus Deluxe	2
		spreading	étalé	breitwüchsig	abierto	Stormy Seas	3
2.	VG/ MG	Plant: height of foliage	Plante : hauteur du feuillage	Pflanze: Höhe des Laubes	Planta: altura del follaje		
		(*) (+)					
QN	(a)	short	bas	niedrig	corto	Merlom Ruby	3
		medium	moyen	mittel	medio	Stormy Seas	5
		tall	haut	hoch	alto	Katrinus Deluxe	7
3.	VG	Plant: density of foliage	Plante : densité du feuillage	Pflanze: Dichte des Laubes	Planta: densidad del follaje		
		(*)					
QN	(a)	very sparse	très lâche	sehr locker	muy laxa		1
		sparse	lâche	locker	laxa	SIR5	3
		medium	moyenne	mittel	media	Stormy Seas	5
		dense	dense	dicht	densa	Katrinus	7
		very dense	très dense	sehr dicht	muy densa	LM400	9
4.	VG	Leaf: attitude of upper third	Feuille : port du tiers supérieur	Blatt: Stellung des oberen Drittels	Hoja: porte del tercio superior		
		(*) (+)					
PQ	(b)	erect	dressé	aufrecht	erecto		1
		semi-erect	demi-dressé	halbaufrecht	semierecto		2
		drooping	retombant	herabhängend	colgante		3
5.	VG/ MG	Leaf blade: length	Limbe : longueur	Blattspreite: Länge	Limbo: longitud		
		(*)					
QN	(b)	very short	très court	sehr kurz	muy corto	Joey	1
		short	court	kurz	corto	LMF500	3
		medium	moyen	mittel	medio	Katrinus Deluxe, Merlom Ruby	5
		long	long	lang	largo	Katrinus	7
		very long	très long	sehr lang	muy largo		9
6.	VG/ MG	Leaf blade: width	Limbe : largeur	Blattspreite: Breite	Limbo: anchura		
		(*)					
QN	(b)	very narrow	très étroit	sehr schmal	muy estrecho	LM300	1
		narrow	étroit	schmal	estrecho	Merlom Ruby	3
		medium	moyen	mittel	medio	Stormy Seas	5
		broad	large	breit	ancho	Cassica	7
		very broad	très large	sehr breit	muy ancho		9

		English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
7.	VG	Leaf: profile in cross section	Feuille : profil en section transversale	Blatt: Profil im Querschnitt	Hoja: perfil en sección transversal		
QN	(b)	flat to slightly concave	plate à légèrement concave	flach bis leicht konkav	plano a ligeramente cóncavo	Katrinus	1
	(c)	moderately concave	modérément concave	mäßig konkav	moderadamente cóncavo	Merlom Ruby	2
		strongly concave	fortement concave	stark konkav	fuertemente cóncavo		3
		inrolled	enroulée	engerollt	enrollado		4
8.	VG	Leaf: type of apex	Feuille : type de sommet	Blatt: Typ der Spitze	Hoja: tipo de ápice		
QL	(b)	entire	entier	ganzrandig	entero	Silver Falls	1
		toothed	denté	gezähnt	dentado		2
9.	VG	Leaf: length of middle tooth	Feuille : longueur de la dent médiane	Blatt: Länge des mittleren Zahns	Hoja: longitud del diente medio		
QN	(b)	very short	très courte	sehr kurz	muy corto	LM300	1
		short	courte	kurz	corto	Merlom Ruby	3
		medium	moyenne	mittel	medio	Katrinus	5
		long	longue	lang	largo	LM400	7
		very long	très longue	sehr lang	muy largo		9
10.	VG	Leaf: texture	Feuille : texture	Blatt: Textur	Hoja: textura		
QN	(b)	smooth	lisse	glatt	lisa	Stormy Seas	1
	(c)	medium	moyenne	mittel	media	Merlom Ruby	2
		rough	grossière	rauh	rugosa		3
11.	VG	Leaf: glaucosity of adaxial surface	Feuille : glauescence de la face adaxiale	Blatt: Bereifung der adaxialen Oberfläche	Hoja: glauescencia de la superficie adaxial		
QN	(b)	very weak	très faible	sehr gering	muy débil	Lime Tuff	1
	(c)	weak	faible	gering	débil	Katrinus	3
		medium	moyenne	mittel	media	Merlom Ruby	5
		strong	forte	stark	fuerte	SIR5	7
		very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Stormy Seas	9
12.	VG	Leaf: main color of adaxial side	Feuille : couleur principale de la face ventrale	Blatt: Hauptfarbe der adaxialen Seite	Hoja: color principal de la cara adaxial		
QN	(b)	RHS Colour Chart	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese número de referencia)		
	(c)	(indicate reference number)					
13.	VG	Leaf: secondary color of adaxial side	Feuille : couleur secondaire de la face ventrale	Blatt: Sekundärfarbe der adaxialen Seite	Hoja: color secundario de la cara adaxial		
PQ	(b)	RHS Colour Chart	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese número de referencia)		
	(c)	(indicate reference number)					

		English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
14.	VG	Leaf: glossiness of adaxial surface	Feuille : brillance de la face adaxiale	Blatt: Glanz der adaxialen Oberfläche	Hoja: brillo de la superficie adaxial		
QN	(b)	absent or weak	absente ou faible	fehlend oder gering	ausente o débil		1
	(c)	medium	moyenne	mittel	medio	Katrinus Deluxe	2
		strong	forte	stark	fuerte		3
15.	VG	Leaf: pliability	Feuille : flexibilité	Blatt: Biegsamkeit	Hoja: flexibilidad		
	(+)						
QN	(b)	weak	faible	schwach	débil	SIR5	1
	(c)	medium	moyenne	mittel	media	Merlom Ruby	2
		strong	forte	stark	fuerte	Katrinus	3
16.	VG	Basal sheath: shredding of margin	Base de la gaine : broyage du bord	Schaftbasis: Faserung des Randes	Vaina basal: desflecado del margen		
	(*)						
	(+)						
QN		absent or very weak	absent ou très faible	fehlend oder gering	ausente o muy débil	Lime Tuff	1
		weak	faible	gering	débil	LI164	3
		medium	moyen	mittel	medio	LI264	5
		strong	fort	stark	fuerte	LMF500	7
		very strong	très fort	sehr stark	muy fuerte		9
17.	VG	Basal sheath: intensity of brown color	Base de la gaine: intensité de la couleur brune	Schaftbasis: Intensität der Braunfärbung	Vaina basal: intensidad del color marrón		
	(*)						
	(+)						
QN		light	claire	hell	claro	Lime Tuff	1
		medium	moyenne	mittel	medio	Katrinus	2
		dark	foncée	dunkel	oscuro	Stormy Seas	3
18.	VG	Inflorescence: position in relation to foliage	Inflorescence : position par rapport au feuillage	Blütenstand: Stellung im Verhältnis zum Laub	Inflorescencia: posición en relación con el follaje		
QN	(d)	below	en dessous	unterhalb	por debajo	Merlom Ruby	1
		level	au même niveau	auf gleicher Höhe	al mismo nivel	Lime Tuff	2
		above	au-dessus	oberhalb	por encima	LHBYF	3
19.	VG	Inflorescence: number of branches	Inflorescence : nombre de ramifications	Blütenstand: Anzahl Verzweigungen	Inflorescencia: número de ramas		
	(+)						
QN	(d)	absent or very few	nul ou très petit	fehlend oder sehr gering	ausente o muy bajo	Merlom Ruby	1
		few	petit	gering	bajo	LM300	3
		medium	moyen	mittel	medio	Lime Tuff	5
		many	grand	groß	alto	LHCOM	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota	
20.	VG/ MG	Inflorescence: length of flowering part	Inflorescence : longueur de la partie en floraison	Blütenstand: Länge des blühenden Teils	Inflorescencia: longitud de la parte en floración		
(+)							
QN	(d)	very short	très courte	sehr kurz	muy corta	LM300	1
		short	courte	kurz	corta	LHCOM	3
		medium	moyenne	mittel	media	Lime Tuff	5
		long	longue	lang	larga	LHBYF	7
		very long	très longue	sehr lang	muy larga		9
21.	VG/ MG	Peduncle: length	Pédoncule : longueur	Blütenstiel: Länge	Pedúnculo: longitud		
(+)							
QN	(d)	very short	très court	sehr kurz	muy corto	Merlom Ruby	1
		short	court	kurz	corto	Seascape	3
		medium	moyen	mittel	medio	LHCOM	5
		long	long	lang	largo	LM300, Lime Tuff	7
		very long	très long	sehr lang	muy largo		9
22.	VG	Peduncle: color	Pédoncule : couleur	Blütenstiel: Farbe	Pedúnculo: color		
PQ	(d)	yellow green	vert jaune	gelbgrün	verde amarillento	Little Pal	1
		green	vert	grün	verde		2
		orange brown	brun orangé	orangebraun	marrón anaranjado	LM300	3
		red brown	brun rouge	rotbraun	marrón rojizo		4
		brown	brun	braun	marrón	Seascape	5
23.	VG/ MS	Bract: length	Bractée : longueur	Deckblatt: Länge	Bráctea: longitud		
(+)							
QN	(d)	very short	très courte	sehr kurz	muy corta	Seascape	1
		short	courte	kurz	corta	Silver Grace	3
		medium	moyenne	mittel	media	Merlom Ruby	5
		long	longue	lang	larga	Stormy Seas	7
		very long	très longue	sehr lang	muy larga	Katrinus Deluxe	9
24.	VG	Calyx: color	Calice : couleur	Kelch: Farbe	Cáliz: color		
(+)							
PQ	(d)	white	blanc	weiß	blanco	Bunyip	1
		yellow	jaune	gelb	amarillo	LM300	2
		yellow green	vert jaune	gelbgrün	verde amarillento	LHCOM	3
		orange brown	brun orangé	orangebraun	marrón anaranjado	Lime Tuff	4
		grey purple	gris pourpre	graupurpurn	púrpura grisáceo	Stormy Seas	5

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci après :

- (a) L'évaluation des caractères de la plante doit être effectuée plus tard pendant le cycle de végétation, vers la fin de la croissance végétative active.
- (b) Toutes les observations sur la feuille doivent être faites une feuille pleinement développée.
- (c) Les observations doivent être faites sur le tiers médian de la feuille.
- (d) Toutes les observations sur l'inflorescence et la fleur doivent être faites sur le principal épi floral.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 1 : Plante : port



1
dressé



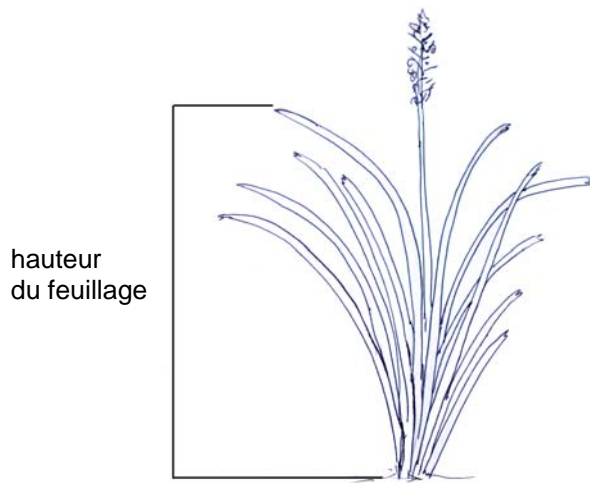
2
demi-dressé



3
étalé

Ad. 2 : Plante : hauteur du feuillage

La hauteur du feuillage est observée de la base de la plante jusqu'au sommet du feuillage, sauf l'inflorescence.



Ad. 4 : Feuille : port du tiers supérieur



1
dressé



2
demi-dressé



3
retombant

Ad. 7 : Feuille : profil en section transversale



1
plate à légèrement
concave



2
modérément concave

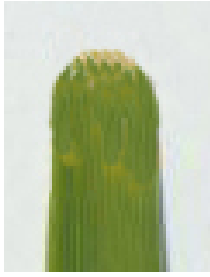


3
fortement concave

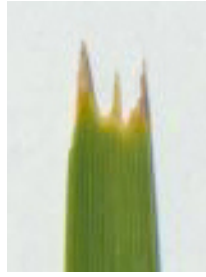


4
enroulée

Ad. 8 : Feuille : type de sommet



1
entier



2
denté

Ad. 9 : Feuille : longueur de la dent médiane



1
très courte



3
courte



5
moyenne



7
longue

Ad. 12 : Feuille : couleur principale de la face ventrale

Ad. 13 : Feuille : couleur secondaire de la face ventrale

La couleur principale est la couleur de la surface la plus grande. Lorsque les couleurs principale et secondaire occupent des surfaces quasi équivalentes, la couleur la plus foncée est considérée comme la couleur principale.

Il arrive qu'une couche cireuse couvre la surface de la feuille et lui donne une apparence bleuâtre ou blanchâtre. Cette couche doit être enlevée par frottement avant d'observer la couleur de la feuille.

Ad. 15 : Feuille : flexibilité

Elle est déterminée en pliant le tiers médian de la feuille sur l'index et en observant l'étendue de la fragmentation. Grande est la flexibilité si la fragmentation est nulle ou très faible.

Ad. 16 : Base de la gaine : broyage du bord



1
absent ou très faible



3
faible



5
moyen



7
fort

Ad. 17 : Base de la gaine : intensité de la couleur brune

S'il est présent, le bord déchiqueté de la gaine de la feuille basale doit être exclu de l'observation.

Ad. 19 : Inflorescence : nombre de ramifications



1
nul ou très petit



3
petit



5
moyen

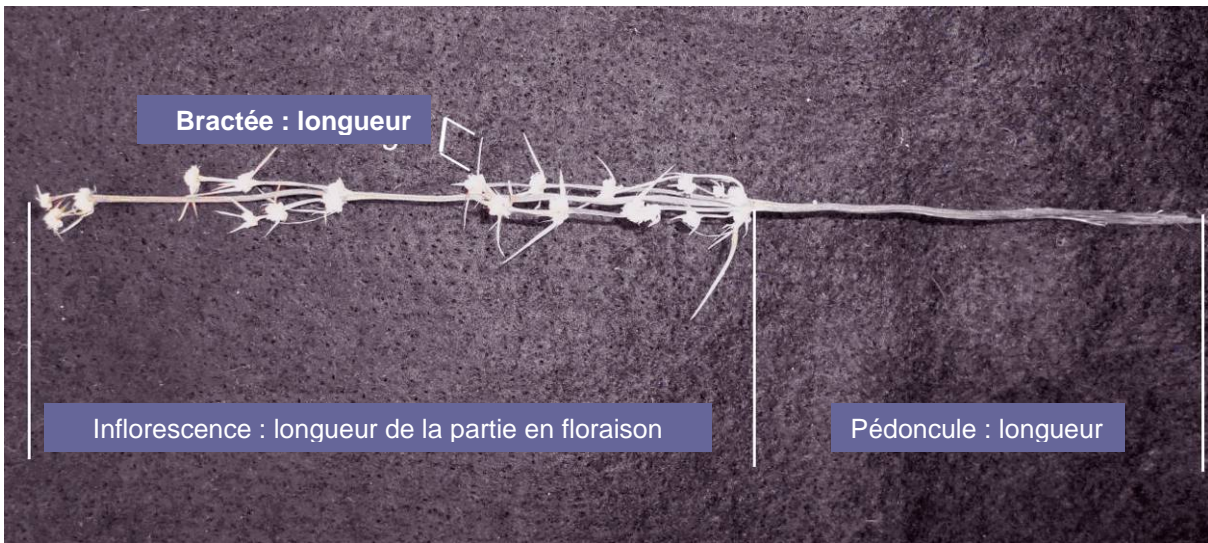


7
grand

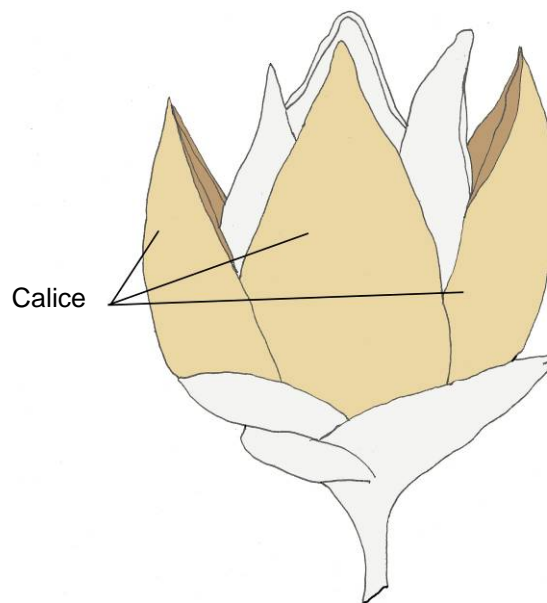
Ad. 20 : Inflorescence : longueur de la partie en floraison

Ad. 21 : Pédoncule : longueur

Ad. 23 : Bractée : longueur



Ad. 24 : Calice : couleur



9. Bibliographie

Lee, A.T., Macfarlane, T.D., 1986: Flora of Australia vol 46. Australian Government Publishing Service. Canberra, Australian Capital Territory, AU, pp. 100 to 141.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1.1 Nom botanique	<input type="text" value="Lomandra Labill."/>	
1.1.2 Nom commun	<input type="text" value="Lomandra, Mat Rush"/>	
1.2 Espèce (veuillez préciser)	<input type="text"/>	
2. Demandeur		
Nom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Numéro de téléphone	<input type="text"/>	
Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
Adresse électronique	<input type="text"/>	
Obtenteur (s'il est différent du demandeur)	<input type="text"/>	
3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur		
Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>	
Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>	

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

- 4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

.....

- 4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte,
ainsi que la méthode de développement)

.....

- 4.1.4 Autre []
(préciser)

.....

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Multiplication végétative

- a) boutures []

- b) multiplication *in vitro* []

- c) autre (veuillez indiquer la méthode) []

.....

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

Caractères	Exemples	Note
5.1 Plante : port (1)		
dressé	Merlom Ruby	1 []
demi-dressé	Katrinus Deluxe	2 []
étalé	Stormy Seas	3 []
5.2 Limbe : largeur (6)		
très étroit	LM300	1 []
très étroit à étroit		2 []
étroit	Merlom Ruby	3 []
étroit à moyen		4 []
moyen	Stormy Seas	5 []
moyen à large		6 []
large	Cassica	7 []
large à très large		8 []
très large		9 []
5.3 Feuille : glaucescence de la face adaxiale (11)		
très faible	Lime Tuff	1 []
très faible à faible		2 []
faible	Katrinus	3 []
faible à moyenne		4 []
moyenne	Merlom Ruby	5 []
moyenne à forte		6 []
forte	SIR5	7 []
forte à très forte		8 []
très forte	Stormy Seas	9 []

Caractères	Exemples	Note
5.4 (17) Base de la gaine : intensité de la couleur brune		
claire	Lime Tuff	1 []
moyenne	Katrinus	2 []
foncée	Stormy Seas	3 []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez vo tre variété candidate
-------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Exemple

Plante : port

demi-dressé

étalé

Observations :

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.3 Autres renseignements

7.3.1 Indiquer l'expression du sexe de la plante (si elle est connue).

Mâle [] Femelle [...]

Une image en couleur représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen.

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| a) Micro-organismes (p.ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]